

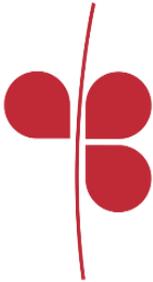
Département du  
NORD

Arrondissement de  
DOUAI

Canton d'ANICHE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-09-51



Le **vingt-cinq septembre mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 12 septembre 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Abdelaziz GUERTIT, Laëtitia TAILLE-BIJJJ, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT,

**Etaient représenté(e)s** : Monsieur Stéphane SALAH (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Madame Corinne TABAKA- DAUBRICOURT (procuration donnée à Madame Monique PASTORET), Madame Christelle POULAIN (Procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Didier FULGEROT (procuration donnée à Monsieur Christophe CAUMONT), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Donatien DUCATILLION)

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France ROGER

## **Classes de neiges aux Grangettes – Exercice 2024**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur les classes de neige pour l'année scolaire 2023-2024 :

Il indique que le séjour se déroulera au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et serait d'une durée de 12 jours.

Il informe l'Assemblée que l'an dernier : le prix était de 154,80 €, avec l'application du taux d'augmentation de **2%**, le prix pour 2024 serait de **158 €**, du séjour par enfant domicilié à DECHY.

Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur :

- le prix du séjour :

- par enfant domicilié à DECHY.

- par enfant extérieur à DECHY qui serait comme les années précédentes, le double de celui d'un enfant domicilié à DECHY soit 316 €.

- la possibilité de payer en trois fois avant le départ, la participation due pour aider les familles en difficulté.
- la rémunération des enseignants qui accompagnent les enfants en classes de neige, qui pourrait être, comme les années précédentes, l'indemnité réglementaire augmentée de la valeur de 20 heures d'études surveillées et de l'indemnité de repas (midi et soir) selon le tarif en vigueur de l'URSSAF. A titre indicatif, en 2023, l'indemnité des enseignants était de 870,00€ brut

**Le conseil municipal**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer le prix du séjour comme suit :

	<b>ENFANT DECHYNOIS</b>	<b>ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE</b>
<b>Prix du séjour</b>	<b>158,00€</b>	<b>316,00€</b>

**PRECISE** que :

- Les enseignants accompagnant les enfants en classes de neige, bénéficieront de l'indemnité réglementaire augmentée de la valeur de 20 heures d'études surveillées et de l'indemnité de repas.

**AUTORISE** :

- la possibilité de régler en 3 fois la participation due, pour aider les familles en difficultés.
- la prise en charge des remontées mécaniques et d'école de ski ou d'autres activités, dans le cas où la neige ne serait pas au rendez-vous.

**PREVOIT** de rembourser la participation versée, aux familles dont les enfants n'ont pu participer aux Grangettes uniquement pour des raisons impondérables (hospitalisation, maladie....).

**Fait et délibéré en séance**  
**Pour extrait conforme**  
**Le Maire**

**Télétransmis le 03 octobre 2023**

**Publié sur le site de la ville le 03 octobre 2023**